

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

<u>Etaient présents</u>: Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés : M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton.

A été nommée comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

<u>Date convocation</u>: 30 septembre 2022 <u>Date d'affichage</u>: 30 septembre 2022

DECISION N°1: AVENANT AU CDI D'UN AGENT COMMUNAL

(Nomenclature 4.2)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi d'adjoint administratif contractuel a été créé par délibération en date du 05 mai 2015.

Il informe le Conseil Municipal que conformément au Code Général de la Fonction Publique, il souhaite réexaminer la rémunération de cet agent.

Il précise que cet emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 432. Les revalorisations qui interviendraient pour les fonctionnaires s'appliqueraient à cette échelle indiciaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 432,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de travail proposé en annexe,

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 octobre 2022 Le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 14/10/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 14/10/2022